

COUVERTURE DES ENTREPRISES DISPONIBLE POUR LES MEMBRES DE L'ACTS

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. Cette assurance protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Si vous êtes constitué en société et que vous travaillez de façon indépendante sans qu'aucun autre professionnel de la santé ne facture sous votre nom commercial, vous n'avez pas besoin de souscrire cette assurance. Votre responsabilité professionnelle individuelle, si elle est souscrite par l'intermédiaire de l'ACTS, s'étendra automatiquement à votre nom commercial, sans prime supplémentaire. Toutefois, cette protection est recommandée si vous avez des employés et/ou des entrepreneurs qui travaillent pour ou pour le compte de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

Les membres qui emploient des professionnels qui ne travaillent pas dans le domaine de la thérapie du sport doivent savoir que leur entité/entreprise peut être citée conjointement avec le professionnel lui-même dans le cadre d'un procès en responsabilité professionnelle. Veuillez communiquer avec BMS pour obtenir plus d'informations ou pour souscrire une police d'assurance responsabilité professionnelle pour clinique multidisciplinaire.

Période de déclaration prolongée

Les cliniques qui suspendent, arrêtent ou transfèrent leur activité peuvent souscrire une assurance couvrant jusqu'à cinq ans de période de déclaration prolongée moyennant une prime supplémentaire.

Assurance du forfait clinique

L'assurance pour cliniques de l'ACTS est conçue pour les propriétaires d'entreprise et les entrepreneurs indépendants qui ont du contenu ou des biens de valeur à assurer. Cette assurance couvre la responsabilité civile générale, les biens/contenu, la perte d'exploitation et la criminalité afin de garantir une protection complète à votre entreprise.



L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise) pourriez avoir causés à une personne en raison de vos activités ou de situations existantes dans vos locaux.



Les biens/contenu comprennent les articles habituels d'un bureau, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations.



La perte d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).



La garantie contre de la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à l'entreprise.

Comment faire une demande

Veuillez visiter www.cata.bmsgroup.com ou contacter BMS pour souscrire une couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée

Sans frais: 1-855-318-6556

Courriel: cata.insurance@bmsgroup.com

Site web: www.cata.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

Comment signaler une réclamation

L'assuré doit veiller à ce que l'assureur soit rapidement informé de toute blessure ou circonstance pouvant donner lieu à une réclamation. Aucune déclaration écrite ou orale ne doit être faite, sauf si l'assureur le conseille. Veuillez ne pas offrir d'indemnisation ou reconnaître votre responsabilité face à un tiers, car cela pourrait interférer juridiquement avec le traitement de la réclamation par l'assureur.

Les réclamations doivent être déclarées à : Berkley Canada
À l'attention de : Service des réclamations, Berkley Canada
145, rue King Ouest, bureau 1000, Toronto (Ontario) M5H1J8,
ou par courriel : claims@berkleycanada.com.

Assurance entreprise optionnelle

Assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture de 1 000 000 \$ pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Responsabilité liée aux pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre clinique retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? La responsabilité liée aux pratiques d'emploi vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris le licenciement abusif, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

Assurance frais juridiques — Personnel

Couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

Assurance frais juridiques — Entreprise

Couvre les frais juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : protection supplémentaire des employés, défense juridique en matière automobile, défense en cas de litiges contractuels et recouvrement de dettes, procédures d'appel liées aux licences obligatoires, poursuites fiscales, poursuite en cas de dommages matériels et corporels.

Couverture accident 24 heures sur 24

L'assurance accident 24 heures sur 24 verse une prestation forfaitaire lorsqu'une perte ou un décès survient à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente par suite d'une blessure accidentelle.